

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 novembre 2016

---

**PROMOTION LANGUE RÉGIONALE - (N° 4238)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 87

présenté par

Mme Capdevielle, M. Clément, Mme Françoise Dumas, M. David Habib, M. Burroni,  
M. Kalinowski, Mme Lignières-Cassou, M. Bleunven, M. Boisserie et Mme Chauvel

-----

**ARTICLE 4**

Après le mot :

« navigables, »,

insérer les mots :

« dans les infrastructures de transport, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans la logique de l'article, l'amendement ajoute la possibilité d'installer une signalétique bilingue dans les infrastructures de transport.

Exemple : aéroport de Biarritz Pays Basque.